

Fréquentation de sites pornographiques par les mineurs : des chiffres alarmants

Publié le 1er juin 2023

🕒 3 minutes

Par : [La Rédaction](#)

L'Arcom a publié une étude chiffrant la consommation pornographique chez les jeunes dans le but d'alerter les pouvoirs publics et les acteurs de la protection de l'enfance. Selon l'étude, 30% des internautes ayant fréquenté des sites pour adultes ont moins de 18 ans.

La large diffusion d'internet a facilité l'accès aux contenus pour adultes et il s'agit désormais d'une **consommation de masse** qui concerne aussi les mineurs.

Si la [loi du 30 juillet 2020](#) prévoit l'obligation pour les sites pornographiques de mettre en place un contrôle de l'âge de leurs visiteurs, **les mineurs semblent toujours avoir accès librement à ces contenus**. Ils sont d'ailleurs **de plus en plus nombreux à les consulter**.

Le 25 mai 2023, l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom) a publié une [étude](#) réalisée auprès de 25 000 panélistes en 2022 qui chiffre la consommation pornographique chez les jeunes.

Des chiffres préoccupants

Selon l'Arcom, 30% des internautes qui consultent les sites pour adultes **sont des mineurs** (soit **2,3 millions** d'individus). Ils sont exposés à ces images pendant plus de 50 minutes en moyenne par mois.

L'Autorité de régulation constate que cette **pratique est en hausse constante** depuis plusieurs années puisqu'on compte plus de 600 000 mineurs supplémentaires depuis 2017.

La fréquentation des sites pornographiques par les mineurs est désormais comparable à celle des adultes : 30% chez les mineurs contre 37% chez les adultes.

Les mineurs qui fréquentent les sites pornographiques sont aussi **de plus en plus jeunes**. **Dès 12 ans**, plus de la moitié des garçons se rend en moyenne chaque mois sur ces sites. Ils sont **près de deux tiers** à s'y rendre **entre 16 et 17 ans**. En moyenne, **12% de l'audience des sites adultes est réalisée**

par des mineurs.

Les déterminants de la consommation de sites pornographiques

Les comportements varient très fortement **en fonction du sexe et de l'âge** :

- les **garçons** mineurs passent sur ces sites **trois fois plus de temps que les filles** (2h12 par mois pour les hommes contre 43 minutes pour les femmes chez les adultes) ;
- tous âges confondus, chaque mois en moyenne, les hommes sont 2,5 fois plus nombreux (53% contre 20%). Et en moyenne, plus de la moitié des garçons de 12 à 17 ans se rendent chaque mois sur des sites pour adultes alors que la fréquentation des adolescentes est très inférieure.

Les consommateurs de pornographie visionnent ces contenus **essentiellement sur leur téléphone portable (75% des moins de 18 ans)**.

Quel équilibre entre protection des données et protection des mineurs ?

Pour éviter une simple déclaration de majorité pour accéder aux sites pornographiques, l'Arcom et la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) étudient conjointement plusieurs pistes dont l'obligation de **présenter une carte bancaire** ou un **système de "double-anonymat"** pour certifier avoir l'âge légal pour accéder à ces contenus.

Il faut cependant noter qu'il reste **difficile de définir un dispositif efficace** à cet effet puisque la protection des mineurs se heurte continuellement à :

- la problématique des données personnelles ;
- la non-coopération des sites concernés.

L'Arcom a **mis en demeure 15 sites pornographiques pour qu'ils instaurent un véritable contrôle d'âge de leurs visiteurs** et a saisi la justice pour **demande le blocage de sept d'entre eux**. Une décision du tribunal judiciaire de Paris est attendue le 7 juillet 2023.